

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

### Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : 8

**Représentés:** Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFaurie représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGON, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Grand Site : candidature au label Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Porté à connaissance sur l'état d'avancement de la démarche**

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) porte le dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Ce dossier label a été déposé officiellement auprès des autorités compétentes le 11 février 2025.

Depuis, toutes les étapes obligatoires d'instruction nationale de ce dossier ont été franchies avec succès :

- Présentation devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) le 11 mars dernier,
- Visite du Président et de la Directrice du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) les 16 et 17 juillet dernier,
- Mission d'Inspection générale avec visite de deux Inspecteurs Généraux des Sites du 21 au 23 juillet dernier.

La dernière étape a consisté en la présentation du dossier label devant la **Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP)** :

**Jeudi 25 septembre dernier  
dans les bureaux du Ministère de la Transition Écologique (Tour Séquoia à La Défense).**

Ce jour-là, une délégation emmenée par Jean ARCAS, Président du Pays, et représentant le Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux, et composée de Didier VORDY Maire de Minerve, Magali GUIRAUD Maire de Cesseras, Marie-Pierre PONS et Jean-Louis GELY Vice-présidents du Conseil départemental de l'Hérault, de Xavier BEAUSSART Directeur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, de Corinne ROGER DGS et Sylvain BRISA Chargé de mission OGS du Pays, a présenté le dossier.

Après avis favorables donnés ensuite en séance par le Sous-préfet de Béziers, par le chef de la Division Sites et Paysages Est de la DREAL Occitanie, par la Directrice du RGSF, puis par l'Inspecteur Général des Sites, qui étaient tous venus sur le terrain en juillet, la délégation a répondu à plusieurs questions des membres de la

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_11-DE

A G E D I

commission dont celles de représentants du Ministère, de représentants d'associations nationales d'élus, et de personnalités qualifiées en matière de protection des sites, de cadre de vie et de paysage.  
Après délibération à huis clos, c'est un avis favorable à l'unanimité qui a été donné.

**Depuis cet examen en Commission nationale, qui était la toute dernière étape du travail à mener par le territoire sur la candidature, les élus du Grand Site et le Pays sont dans l'attente de la décision d'attribution du label Grand Site de France par Madame la Ministre de la Transition Écologique, qui sera inscrite au Journal Officiel et qui sera connue du Président du Pays par la réception d'un courrier.**

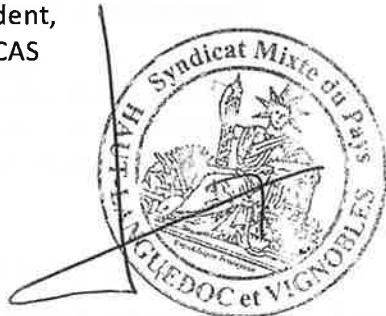
Le Président propose à l'assemblée :

- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte de l'état d'avancement de la démarche,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Président,  
Jean ARCAS



Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_11-DE  
A G E D I